

Téléphones des Gestionnaires

- ⇒ CAPES, CAPEPS : 04 76 74 72 34 ou 04 76 74 70 80
- ⇒ AGREGATION : 04 76 74 72 56 ou 04 76 74 75 87
- ⇒ CPPLP, CAPLP : 04 76 74 75 67 ou 04 76 74 75 68
- ⇒ CPE, COP : 04 76 74 75 15
- ⇒ CAPET, PROFESSEUR DES ECOLES : 04 76 74 72 58 ou 04 76 74 75 67
- ⇒ PERSONNEL DE DIRECTION : 04 76 74 75 15
- ⇒ IEN, IA-IPR : 04 76 74 72 35
- ⇒ PERSONNELS ADMINISTRATIFS : 04 76 74 70 09 ou 04 76 74 70 10
ou 04 76 74 72 55

AVIS DE CONCOURS - SESSION 2009

BO spécial n° 5 du 17 juillet 2008

- CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION DES LYCÉES ET COLLEGES (concours externes, internes et troisièmes concours)
- CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
- CONCOURS POUR LES MAITRES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS SOUS CONTRAT
- CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT (Personnels de direction, Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPRI))
- CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX, DE SANTÉ et des BIBLIOTHÈQUES

INSCRIPTIONS EN DEUX PHASES :

- **1^{ère} phase : les inscriptions aux concours se font par INTERNET**

<http://www.education.gouv.fr/siac1> pour professeurs des écoles

<http://www.education.gouv.fr/siac2> pour le second degré

<http://www.education.gouv.fr/siac3> pour les personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et des bibliothèques

<http://www.education.gouv.fr/siac4> pour le personnel d'encadrement

**du JEUDI 11 SEPTEMBRE 2008 à partir de 12h00
au MARDI 21 OCTOBRE 2008 à 17H00, heure de Paris**

Les inscriptions ne sont plus possibles après la date et l'heure indiquées.

Important : la confirmation de votre inscription est effective seulement si un numéro d'inscription à 10 chiffres vous est attribué.

- **2^e phase : Confirmation des préinscriptions en se connectant sur le même site:**

**du JEUDI 30 OCTOBRE 2008 à partir de 12h00
au JEUDI 13 NOVEMBRE 2008 à 17H00, heure de Paris**

à l'aide du numéro d'inscription attribué au candidat lors de la première phase.

ATTENTION : Nous conseillons aux candidats d'imprimer les écrans de validation à chacune des deux phases afin de pouvoir apporter la preuve, le cas échéant, de leur inscription.

IMPORTANT !

Il est impératif que les candidats procèdent eux-mêmes à leur inscription afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement ; les candidats qui accepteront qu'un tiers procède à leur inscription, le feront à leurs risques et périls ; en conséquence toute réclamation de leur part sera irrecevable.

Des ordinateurs sont à votre disposition à l'accueil du rectorat de Grenoble.